



**COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-MINES**  
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE**

**ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

21-2021. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve \_\_\_\_\_, le compte rendu de la séance du 24 février 2021.

22-2021. OBJET : Compte administratif – Budget Eau 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2020	134 958,49 €
Recettes – Exercice 2020	180 321,64 €
Excédent Exercice 2020	45 363,15 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	148 053,43 €
Part affectée à l'investissement en 2020	36 288,67 €
<b>Résultat cumulé Fonctionnement 2020</b>	<b>157 127,91 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2020	20 939,15 €
Recettes – Exercice 2020	57 684,12 €
Excédent – Exercice 2020	36 744,97 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	20 300,43 €
<b>Résultat cumulé Investissement 2020</b>	<b>57 045,40 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>214 173,31 €</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

Vote, \_\_\_\_\_, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**23-2021. OBJET : Compte administratif – Budget Commune 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire (qui ne participe pas au vote), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2020	1 287 017,02 €
Recettes – Exercice 2020	1 372 809,61 €
Excédent Exercice 2020	85 792,59 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	285 400,50 €
Part affectée à l'investissement exercice 2020	0€
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2020</b>	<b>371 193,09 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2020	1 413 627,67 €
Recettes – Exercice 2020	1 375 840,50 €
Déficit – Exercice 2020	-37 787,17 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	-2 233,63 €
<b>Résultat cumulé investissement 2020</b>	<b>-40 020,80 €</b>
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>331 172,29 €</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser;

Vote, , et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**24-2021. OBJET : Comptes de gestion 2020 – Budgets Commune et Eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui des tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 12 avril 2021

**25-2021. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'année 2020, Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation cumulé de 157 127,91 €, Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat 2020</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2020	<b>157 127,91 €</b>
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2020	<b>57 045,40 €</b>
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	<b>0 €</b>
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>157 127,91 €</b>
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>57 045,40 €</b>

**26-2021. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020, Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 371 193,09€ Décide, , d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat 2020</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2020	<b>371 193,09 €</b>
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2020	<b>-40 020,80 €</b>
Restes à réaliser Dépenses Investissement	<b>88 751,00 €</b>
Restes à réaliser Recettes Investissement	<b>87 841,12 €</b>
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	<b>40 930,68 €</b>
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>330 262,41 €</b>
<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>-40 020,80 €</b>

**27-2021. OBJET : Fixation du taux des impôts locaux pour 2021**

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, les modalités de calcul des recettes fiscales des Communes ont été modifiées. Afin de compenser la perte de ressources due à la suppression de la taxe d'habitation, la Commune percevra la taxe foncière sur le bâti perçue jusqu'à présent par le Département.

Pour le nouveau calcul de la TFB, il faut donc ajouter le taux communal d'imposition 2020 sur la TFB (13,50 %) et le taux départemental 2020 (14,26 %). Ce qui fait donc un nouveau taux communal TFB de 27,76 %. C'est sur la base de ce taux que pourra être décidée une augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,  
Décide de fixer le taux des impôts locaux pour l'année 2021 comme suit :

	<u>Année 2020</u>	<u>Année 2021</u>
Foncier bâti	27,76%	%
Foncier non bâti	63,38%	%

**28-2021. OBJET : Budget primitif Eau 2021**

L'Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2021 :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	305 727,91 €	Dépenses	407 264,60 €
Recettes	305 727,91 €	Recettes	407 264,60 €

La lecture du budget primitif de 2021 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé,

Le budget a été signé par tous les membres présents.

**29-2021. OBJET : Budget primitif Commune 2021**

L'Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2021 :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 530 623,65 €	Dépenses	457 667,87 €
Recettes	1 530 623,65 €	Recettes	457 667,87 €

La lecture du budget primitif de 2021 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé,

Le budget a été signé par tous les membres présents.

**30-2021. OBJET : Subvention au CCAS**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de 6 000 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget de la Commune.

**31-2020. OBJET : Subventions aux associations communales**

Madame l'Adjointe en charge des Associations fait part des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

La C.C.C.E. verse également une subvention pour certaines associations. Ces subventions sont versées à la Commune qui les reverse aux associations.

Les subventions sont votées les unes après les autres, les conseillers municipaux concernés ne participant pas au vote pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations de la Commune :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Aikido	550,50
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1585,80
Anvol	872,00
Donneurs de Sang	268,00
OHV	6 854,00
Sports Loisirs Détente	229,00
CSV	13 542,00
Club de l'Amitié	218,00
Union Sportive de Tir (USTV)	2 944,50
Vétérans Club	218,00

Arabesque	755,00
Comité de Jumelage Calusco d'Adda	335,00
APE Volmerange	

La dépense sera imputée à l'article 6574.

**32-2020. OBJET : Subventions à diverses associations hors communes**

Madame l'Adjointe en charge des Associations fait part des demandes de subventions présentées par les associations hors Commune et des montants qu'il est proposé de leur attribuer :

- La Pédiatrie Enchantée :
- AFSEP :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Décide d'allouer les subventions aux associations hors Commune telles que mentionnées ci-dessus.  
 La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

**33-2021. OBJET : Travaux sylvicoles en forêt communale pour 2021**

Monsieur l'Adjoint en charge de la Forêt présente à l'assemblée le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2021. Il s'agit de travaux de cloisonnement d'exploitation, de dégagement de plantation et de nettoyage de régénération. Le devis de l'ONF pour ces travaux est 8 186,32 € HT (9 004,95 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
 Approuve le devis des travaux sylvicoles en OET de l'ONF pour 2021 pour un montant de 8 186,32 € HT (9004,95 € TTC).

**34-2021. OBJET : Demande subvention au Département de la Moselle au titre d'AMISSUR pour 2021**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il est envisagé des travaux de signalisation routière dans diverses rues afin d'améliorer la sécurité routière dans ces rues.  
 Il s'agit de travaux de création de passages piétons, de marquage de bandes STOP et de signalisation pour des zones 30.

Le coût des travaux est de 3 704,65 € HT (4 445,58 € TTC).  
 Une subvention est demandée au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental, suivant le plan de financement suivant :

AMISSUR	30 %	1 111,40 € HT
Fonds propres	70 %	2 593,25 € HT
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>3 704,65 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré  
 - adopte le projet, décide de le réaliser et s'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2022  
 - sollicite une subvention de 1 309,84 € auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police  
 - s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés  
 - dit que la dépense a été prévue au budget 2021  
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**35-2021. OBJET : Demande de fonds de concours pour l'achat d'un ENI pour l'école**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat d'un ENI pour l'école, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.  
 Il s'agit d'équiper une classe de l'école élémentaire avec un Ecran Numérique Interactif (ENI).  
 Le coût estimatif de cet achat est de 3 315 € HT (3 978 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	1 657,50 €
Fonds propres	50 %	1 657,50 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>3 315 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Adopte le projet suivant : achat d'un ENI pour l'école  
 Décide de réaliser cet achat  
 Fixe le plan de financement de cet achat comme ci-dessus  
 Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat  
 Dit que les dépenses ont été prévues au budget  
 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**36-2021. OBJET : Demande de fonds de concours pour l'achat de matériel divers**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat de matériel divers, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.  
 Il s'agit de l'achat de deux poubelles pour les abribus situés sur la 3<sup>ème</sup> tranche d'aménagement de l'avenue de la Liberté, ainsi que d'une urne pour les élections.

Le coût estimatif de cet achat est de 552,60 € HT (663,12 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	276,30 €
Fonds propres	50 %	276,30 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>552,60 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Adopte le projet suivant : achat de matériel divers  
 Décide de réaliser cet achat  
 Fixe le plan de financement de cet achat comme ci-dessus  
 Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat  
 Dit que les dépenses ont été prévues au budget  
 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**37-2021. OBJET : Demande de fonds de concours pour l'achat de bacs à sel**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat de bacs à sel pour la voirie communale, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.  
 Il est nécessaire d'acheter cinq nouveaux bacs à sel afin de compléter le stock existant et de remplacer certains bacs cassés.

Le coût estimatif de cet achat est de 935 € HT (1 122 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	467,50 €
Fonds propres	50 %	467,50 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>935 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Adopte le projet suivant : achat de bacs à sel  
 Décide de réaliser cet achat  
 Fixe le plan de financement de cet achat comme ci-dessus  
 Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat  
 Dit que les dépenses ont été prévues au budget  
 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**38-2021. OBJET : Demande de fonds de concours pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de remplacement des fenêtres de l'école élémentaire, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.

Plusieurs des fenêtres de l'école sont défectueuses et ont dû être réparées. Les quincailleries ont cassé et les pièces concernées ne se trouvent plus. Ces fenêtres seront remplacées par des fenêtres en PVC blanc d'un modèle différent, mieux adapté à leur utilisation. Elles seront également équipées de volets roulants. Il y a en tout 53 fenêtres à changer et à équiper de volets.

Le coût estimatif de ces travaux est de 36 054 € HT (43 264,80 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.		50 %	18 027 €
Fonds propres		50 %	18 027 €
<b>Montant Total du projet</b>		<b>100%</b>	<b>36 054 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet suivant : remplacement des fenêtres de l'école élémentaire

Décide de réaliser ces travaux

Fixe le plan de financement de ces travaux comme ci-dessus

Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux

Dit que les dépenses ont été prévues au budget

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**39-2021. OBJET : Demande de fonds de concours pour l'installation de jeux pour enfants dans le parc de la mairie**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'installation de jeux pour enfants dans le parc de la mairie, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.

Trois des jeux actuels étant anciens et en mauvais état, et afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, ils seront remplacés par des jeux neufs. Un sol souple sera réalisé sous les jeux.

Le coût estimatif de ces travaux est de 8 930 € HT (10 716 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.		50 %	4 465 €
Fonds propres		50 %	4 465 €
<b>Montant Total du projet</b>		<b>100%</b>	<b>8 930 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet suivant : installation de jeux pour enfants dans le parc de la mairie

Décide de réaliser ces travaux

Fixe le plan de financement de ces travaux comme ci-dessus

Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux

Dit que les dépenses ont été prévues au budget

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**40-2021. OBJET : Demande de fonds de concours pour l'achat de panneaux de signalisation**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet d'achat de panneaux de signalisation, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.

Ces panneaux, destinés à améliorer la sécurité routière dans les endroits concernés, seront installés rues de la Côte, Bellevue, de Dudelage et place de la République.

Le coût estimatif de cet achat est de 1 797 € HT (2 156,40 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 12 avril 2021

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	898,50 €
Fonds propres	50 %	898,50 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>1 797 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,  
 Adopte le projet suivant : achat de panneaux de signalisation  
 Décide de réaliser cet achat  
 Fixe le plan de financement de cet achat comme ci-dessus  
 Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat  
 Dit que les dépenses ont été prévues au budget  
 Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**41-2021. OBJET : Création d'un SIVU pour la gestion du périscolaire**

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que l'association ECLOS porte depuis 20 ans l'organisation des activités périscolaires sur plusieurs communes du territoire de la CCCE dont notamment Volmerange.  
 Cette gestion a atteint ses limites quant à la difficulté à trouver des bénévoles qui acceptent d'endosser cette responsabilité, ainsi qu'au regard du budget dévolu à l'association et au nombre de salariés.  
 Dans ces conditions, les élus des communes de Basse-Rentgen, Boust, Entringe, Escherange, Évrange, Hagen, Kanfen et Volmerange-les-Mines souhaitent créer un syndicat intercommunal pour une reprise de la gestion du périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.  
 Monsieur le Préfet de la Moselle, saisi par courrier en date du 27 janvier 2021, a donné son accord de principe à la création de ce syndicat sous réserve que cette compétence ne soit pas exercée par la CCCE.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander la création du SIVU périscolaire et d'adopter les statuts comme définis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Les communes membres seront représentées à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.  
 Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants dans ce syndicat intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ,

**DÉCIDE :**

- d'approuver** le principe de création d'un SIVU périscolaire ;
- d'accepter** l'adhésion de la commune au syndicat à compter de sa création par le Préfet ;
- de solliciter** l'accord de Monsieur le Préfet de la Moselle pour la création de ce syndicat dans le cadre d'un périmètre de gestion composé des communes de Basse-Rentgen, Boust, Entringe, Escherange, Évrange, Hagen, Kanfen et Volmerange-les-Mines ;
- d'approuver** le projet des statuts annexés à la présente délibération ;
- de désigner** , comme délégué titulaire de la Commune et , comme suppléant ;
- d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure.

**42-2021. OBJET : Motion de soutien au maire de Marieulles**

Le Conseil Municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de la Commune de Marieulles.

Son véhicule personnel, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie, s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

Le Conseil Municipal de Volmerange Les Mines tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable accompli par un habitant de la Commune de Marieulles.

Au travers de cette motion, le Conseil Municipal entend démontrer son soutien effectif à tous les élus victimes d'agressions.



43-2021. OBJET : Informations

-Résultats de l'opération Brioches de l'Amitié 2020.

44-2021. OBJET : Divers

**Demande de fonds de concours pour l'achat de pièges photo**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet l'achat de pièges photo, pour lequel une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours.

Il est prévu l'achat de deux pièges photos afin de lutter contre les dépôts sauvages de plus en plus nombreux sur la Commune.

Le coût estimatif de achat est de 587,75 € HT (701,70 € TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	292,37 €
Fonds propres	50 %	292,38 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>584,75 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet suivant : achat de pièges photo

Décide de réaliser cet achat

Fixe le plan de financement de cet achat comme ci-dessus

Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour cet achat

Dit que les dépenses ont été prévues au budget

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.